

# ECOFI FLEXIBLE

## Prospectus simplifié

### Partie A statutaire

---

#### Présentation succincte

Code ISIN	FR0007475504
Dénomination	ECOFI FLEXIBLE
Forme juridique	FCP de droit français
Compartiment / nourricier	Sans objet
Société de gestion	ECOFI INVESTISSEMENTS
Dépositaire	CREDIT COOPERATIF
Conservateurs	CREDIT AGRICOLE TITRES (actifs autres que monétaires) CREDIT COOPERATIF (actifs monétaires)
Délégataire(s) Gestion comptable	GIE USCC (« Union des Sociétés du Crédit Coopératif »)
Commissaire aux comptes	DELOITTE & ASSOCIES
Commercialisateur	ECOFI INVESTISSEMENTS – Groupe CREDIT COOPERATIF

---

#### Informations concernant les placements et la gestion

Classification	OPCVM diversifié
OPCVM d'OPCVM	Inférieur à 10 % de l'actif net

#### Objectif de gestion

Le FCP est géré dans l'optique d'optimiser la performance sur un horizon de placement de trois ans, à travers une exposition du portefeuille fluctuante et dynamique, qui varie en fonction des conditions de marché et des perspectives macro-économique. Elle a un caractère actions en cas d'anticipation à la hausse de cette classe d'actifs, ou taux dans le cas contraire, voire monétaire dans les situations de crises ou de troubles.

A titre de simple information, une allocation cible consistant en une répartition à parité entre les marchés actions et obligataires de la zone euro peut être retenue comme point de comparaison *a posteriori* (voir rubrique indicateur de référence) bien que cette allocation soit sujette à évolution et ne constitue pas un encadrement de la gestion du portefeuille.

## Indicateur de référence

La politique de gestion étant discrétionnaire, l'orientation et l'exposition aux principaux grands risques de marchés de la zone euro (actions, obligations ou monétaire) peuvent varier de façon très significative au fil du temps. La gestion financière est donc totalement déconnectée de tout indicateur de référence.

Toutefois, au regard de l'allocation cible mentionnée dans l'objectif de gestion, la performance enregistrée sur une période correspondant à l'horizon d'investissement pourra être comparée *a posteriori* à celle de l'indice composite suivant :

50% (EuroMTS 3/5 ans) + 50% (DJ Euro Stoxx)

L'indice EuroMTS 3 à 5 ans, mesure la performance du marché des emprunts d'Etats de la zone euro dont la maturité résiduelle est comprise entre 3 et 5 ans. Il est calculé par le MTS Group et disponible sur le site [www.euromtsindex.com](http://www.euromtsindex.com).

L'indice DJ Euro Stoxx est relatif aux plus grandes capitalisations de la zone euro. Cet indice, composé d'environ 300 sociétés, est uniquement pondéré sur le flottant et non pas sur la capitalisation boursière. La société de gestion ne tient pas compte du réinvestissement des dividendes. Il est établi par la société de droit suisse STOXX constituée entre Deutsche Börse AG, Dow Jones & Company et SWX Groupe. Calculé depuis 1998 avec un historique disponible depuis 1991, il est notamment diffusé sur le site [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com).

Le FCP n'a pas pour autant l'objectif de reproduire d'une manière ou d'une autre la performance de cet indice composite. Il réalise en effet des investissements sur la base de critères qui peuvent conduire à des écarts significatifs avec le comportement de cet indice composite.

## Stratégie d'investissement et actifs éligibles

La stratégie de gestion est d'essence discrétionnaire et fonction des perspectives macro-économiques et de marché. Le portefeuille peut être exposé sur la zone euro tant en actions qu'en obligations et autres titres de créances négociables.

Le processus d'allocation a pour fondement la recherche en allocation d'actif ECOFI INVESTISSEMENTS. L'allocation est réalisée par un gérant allocataire qui la pilote notamment par le moyen d'instruments financiers à termes, les poches actions et taux investies en titres vifs étant quant à elles relativement stables. Elles sont gérées par des gérants spécialistes de ces classes d'actifs.

En premier lieu, la stratégie de gestion répond aux critères de la gestion ISR (investissements socialement responsables). Ainsi Les investissements directs résultent d'un processus de sélection des émetteurs privés propre à Ecofi Investissements, dénommé « filtre éthique », qui s'appuie sur l'approche développée par l'agence de notation extra-financière française VIGEO. Au-delà du filtre, la gestion du portefeuille est réalisée de manière discrétionnaire. La priorité est donnée aux émetteurs particulièrement respectueux de la gestion des ressources humaines, de l'environnement, des relations clients/fournisseurs et des droits de l'homme.

Le FCP peut être exposé entre 0 % et 100 % aux marchés actions de la zone euro. L'exposition est proche du maximum quand les marchés actions sont jugés attractifs et avec des potentiels de valorisation ; elle est proche de son minimum quand ces mêmes marchés sont dégradés.

Le FCP peut également être exposé entre 0 % et 100 % aux marchés de taux d'intérêt de la zone euro. Elle est proche du minimum en période de hausse des taux et lorsque l'exposition actions est privilégiée, et proche de son maximum dans le cas contraire.

La fourchette de sensibilité à l'intérieur de laquelle l'OPCVM est géré est comprise entre « -2 » et « +7 ».

Le fonds peut également être investi en obligations convertibles (il s'agit d'obligations convertibles ou échangeables en actions, ces dernières n'étant pas forcément les actions de l'émetteur de l'obligation), permettant une diversification supplémentaire du portefeuille.

L'OPCVM peut intervenir sur des instruments financiers à terme fermes et conditionnels négociés sur des marchés réglementés, français et étrangers, ou de gré à gré. En matière d'actions (contrats Euronext), les interventions ont pour but la couverture du portefeuille ou son exposition pour tirer parti des variations de marché (sans recherche de surexposition). En matière de taux (contrats Bund), elles ont pour but l'ajustement de la sensibilité du portefeuille en ayant recours à des stratégies de couverture ou d'exposition (sans recherche de surexposition). L'ensemble de ces opérations est effectué dans la limite de l'engagement maximal d'une fois l'actif de l'OPCVM. Le suivi de l'engagement sur les instruments financiers à terme est calculé selon la méthode linéaire.

Pour la gestion de sa trésorerie, le fonds a recours à des dépôts, des emprunts d'espèces, des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres, et des parts et actions d'OPCVM français, coordonnés ou non, de trésorerie ou de trésorerie dynamique, classés dans les catégories « Monétaire euro », « Obligations et autres titres de créance libellés en euro », ou « Diversifié », gérés ou promus par ECOFI INVESTISSEMENTS.

## Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Les risques auxquels s'expose le souscripteur au titre de son investissement sont les suivants :

### → Risques significatifs :

- le risque de gestion discrétionnaire : le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents instruments financiers (actions, obligations). Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les instruments les plus performants, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative ;
- le risque action : risque d'une baisse de la valeur du portefeuille en raison de la baisse des marchés actions ;
- le risque de taux : risque d'une baisse de la valeur des obligations et autres produits de taux, et donc du portefeuille, provoquée par une variation des taux d'intérêts. Du fait des bornes de la fourchette de sensibilité, la valeur de cette composante du portefeuille est susceptible de baisser, soit en cas de hausse des taux si la sensibilité du portefeuille est positive, soit en cas de baisse des taux si la sensibilité du portefeuille est négative ;
- le risque de perte en capital : l'OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie, ni protection. Il se peut donc que le capital investi ne soit pas intégralement recouvré lors du rachat ;

### → Risque accessoire :

- le risque lié à l'investissement sur les petites capitalisations

Pour plus de détails sur les risques, il convient de se reporter aux mentions contenues dans la note détaillée de l'OPCVM.

## Garantie et protection

Néant

## Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur

Tous souscripteurs. Le FCP s'adresse aux investisseurs de toutes natures : personnes physiques, personnes morales (entreprises, associations, institutionnels,...) qui souhaitent investir dans un support d'allocation intervenants sur les grandes classes d'actifs avec une grande flexibilité.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, vous devez tenir compte de votre patrimoine personnel, de vos besoins actuels et sur un horizon de placement de trois ans mais également de votre souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du présent OPCVM.

La durée de placement recommandée est supérieure à trois ans.

## Informations sur les frais, commissions et la fiscalité

### Frais et commissions

#### Commissions de souscription et de rachat

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux Barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	4 % maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant

#### Les frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaire de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	1,79 % TTC maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Prestataire percevant des commissions de mouvement : la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	0,1196 % TTC des transactions sur actions

Une quote-part des frais de fonctionnement et de gestion peut-être éventuellement attribuée à un tiers distributeur afin de rémunérer l'acte de commercialisation de l'OPCVM.

Pour toute information complémentaire, les souscripteurs peuvent se reporter au rapport annuel de l'OPCVM.

### Régime fiscal

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

## Informations d'ordre commercial

### Conditions de souscription et de rachat

La centralisation des ordres est effectuée chaque jour de bourse à Paris à 11h30 par l'établissement dépositaire :  
CREDIT COOPERATIF  
33, rue des Trois Fontanot 92000 NANTERRE

Toutefois, l'OPCVM ne fait l'objet d'aucune centralisation des ordres de souscription et de rachat lors des jours fériés légaux en France.

Les ordres de souscription et de rachat sont exécutés à cours inconnu, c'est-à-dire sur la base de la première valeur liquidative établie après l'exécution.

Les souscriptions doivent être intégralement libérées le jour de l'exécution de l'ordre correspondant. Elles peuvent être effectuées en numéraire et/ou par apport de valeurs mobilières. Les apports en nature ne peuvent comporter que les titres, valeurs ou contrats admis à composer l'actif de l'OPCVM. Toutefois, la société de gestion a le droit de refuser les valeurs proposées – même si elles sont éligibles à l'actif de l'OPCVM - et, à cet effet, dispose d'un délai de sept jours - à partir de leur transfert complet auprès du dépositaire - pour faire connaître sa décision. En cas d'acceptation, les apports sont évalués conformément aux règles d'évaluation applicables au calcul de la valeur liquidative. La souscription est alors réalisée sur la base de la première valeur liquidative suivant l'acceptation des valeurs concernées.

### Date de clôture de l'exercice

Les comptes annuels sont arrêtés le dernier jour de bourse du mois de décembre.

### Affectation du résultat

Les résultats sont capitalisés.

### Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative

La valeur liquidative est établie quotidiennement. Particularité : la valeur liquidative calculée le vendredi inclut le coupon couru de la fin de la semaine et est datée du dimanche ; lorsque le jour d'établissement de la valeur liquidative est un jour férié en France, la valeur liquidative est calculée le jour ouvré immédiatement précédent et porte la date dudit jour férié. Dans ce cas, la valeur liquidative intègre alors les intérêts courus jusqu'au dernier jour férié compris.

En outre, la valorisation de l'OPCVM peut ne pas être effectuée lorsqu'une majorité de lignes du portefeuille n'a pu être cotée du fait de la fermeture des marchés financiers sur lesquels les titres sont négociés.

Pendant la période comprise entre deux calculs de valeurs liquidatives exécutables (veille de jours fériés, notamment le 31 décembre), des valeurs indicatives (dites valeurs estimatives) peuvent être établies selon les modalités usuelles de valorisation du portefeuille. Ces valeurs estimatives font l'objet de la même diffusion que les valeurs liquidatives habituelles mais ne peuvent, à la différence de celles-ci, servir de base à l'exécution d'ordres de souscription et de rachat.

### Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative

La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion, du dépositaire et du commercialisateur, notamment sur le site internet [www.ecofi.fr](http://www.ecofi.fr).

### Devise de libellé des parts

Code ISIN	Affectation des revenus	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Fractionnement	Première souscription minimale	Valeur d'origine
FR0007475504	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs	Néant	Une part	1.000,00 F (152,45 €)

## Date de création

Cet OPCVM a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le  
Il a été créé le  
Sur la base d'une valeur de souscription égale à 1.000,00 F (152,45 €).

1<sup>er</sup> octobre 1993  
8 octobre 1993

---

## Informations supplémentaires

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de la société de gestion :

ECOFI INVESTISSEMENTS - Service Clients  
48, rue Notre Dame des Victoires - 75002 PARIS  
Tél : 01.44.88.39.00 - Fax : 01.44.88.39.29 – email : [contact@ecofi.fr](mailto:contact@ecofi.fr)

La procédure élaborée par la société de gestion en matière de « politique de vote » en vertu de l'article 322-75 du règlement général de l'AMF peut être obtenue sur simple demande à l'adresse ci-dessus.

Si nécessaire, des informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès de la société de gestion ECOFI INVESTISSEMENTS et plus particulièrement auprès du service Clients.

Date de publication du prospectus :
-------------------------------------

<b>24 octobre 2011</b>
------------------------

Le site de l'Autorité des Marchés Financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

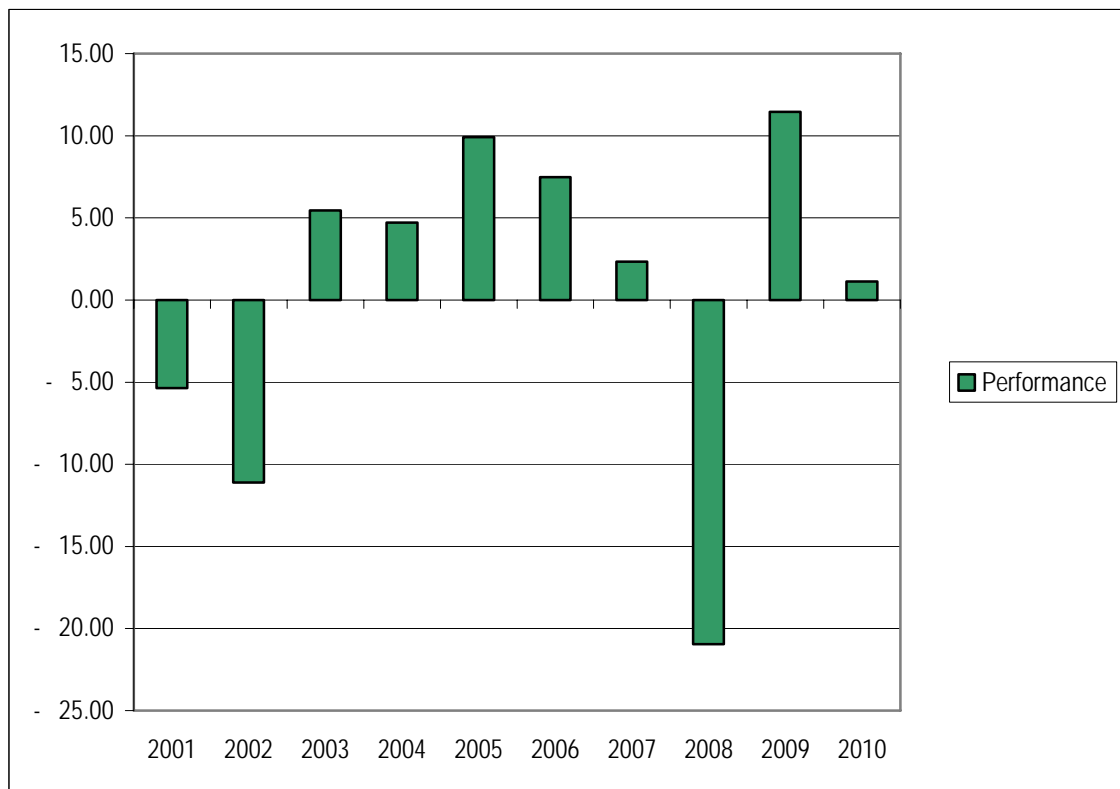
Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

# ECOFI FLEXIBLE

## Prospectus simplifié

### Partie B statistique

#### Performances de l'OPCVM au 31 décembre 2010



Performances annualisées (selon la méthode actuarielle et revenus réinvestis)	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	1.13%	-3.77%	-0.40%
Indice de référence	2.97%	-0.26%	2.48%

Indice de référence : 50% (EuroMTS 3/5 ans) + 50% (DJ Euro Stoxx)

**AVERTISSEMENT RELATIF AUX PERFORMANCES** : les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

## Présentation des frais facturés à l'OPCVM au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 (en %)

<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	<b>1.79</b>
<b>Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement</b>	<b>0.00</b>
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement	0.00
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	0.00
<b>Autres frais facturés à l'OPCVM</b>	<b>0.08</b>
Ces autres frais se décomposent en :	
- commission de surperformance	0.00
- commission de mouvement	0.08
<b>Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos</b>	<b>1.87</b>

### Frais de fonctionnement et de gestion

Ils recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction, et le cas échéant, de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous). Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment des frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

### Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- Des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- Des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est-à-dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

### Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs ;
- Des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

## Information sur les transactions

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
Actions	4%
Obligations	2%
TCN	5%

### Commentaires :

- Les statistiques de transactions avec les sociétés liées sont établies sur la base des transactions réalisées par l'ensemble des OPCVM dont Ecofi Investissements est société de gestion statutaire.
- Le périmètre des sociétés liées a été défini de manière élargie incluant l'ensemble des entités du groupe Banque Populaire.
- Les opérations sur titres de créances négociables (TCN) ont été traitées avec le Crédit Coopératif pour près de 5,27%. Elles correspondent à des titres à court terme (moins de 3 mois) et ne portent pas sur des titres émis par le Crédit Coopératif. Dans un but de transparence, le courtage correspondant à ces opérations est supporté par la société de gestion et non pas par les OPCVM.

*Dernière mise à jour en date du  
15 avril 2011*